



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 26 juillet 2022 – N° 108/H030

BUREAU

Réunion du 22 juin 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 22 juin 2022 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	RÉNOVATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DE CAUSES DE DÉCÈS : AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MISSION	4
II.	TRAVAUX DE L'ESAC ET PRÉPARATION DE LA RÉUNION AVEC LES ÉQUIVALENTS CNIS.....	8
III.	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC	10
IV.	ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE PRINTEMPS	15
V.	ACTUALITÉS DU CNIS	17
	CONCLUSION	20

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
DAHMANI	Stéphane	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Intervenants

CLANCHÉ	François	Ministère de la Santé et de la prévention – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis
VINQUANT	Jean-Philippe	Président de la commission Démographie et questions sociales du Cnis

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
PROST	Corinne	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie les membres du Bureau pour leur présence.

Plusieurs sujets sont inscrits à l'ordre du jour : la rénovation du processus de production des statistiques de causes de décès, puis les travaux de l'ESAC. Le directeur général de l'Insee sera remplacé par Alain Bayet pour le point d'actualité du service statistique public. Les présidents de commission reviendront ensuite sur les réunions de printemps et le Secrétariat général évoquera les actualités du Cnis.

Le Président rappelle que depuis de nombreuses années, la publication statistique des causes de décès constitue un problème important et les difficultés de leur établissement se sont accentuées pendant la pandémie. La mission conduite par François Clanché se révèle donc importante. Le Cnis avait insisté sur l'importance de progresser sur cette question.

I. RÉNOVATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DE CAUSES DE DÉCÈS : AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MISSION

François CLANCHÉ précise qu'il est, depuis quelques mois, en poste à la Drees en tant que directeur du projet de rénovation du processus de production des statistiques sur les causes de décès.

Les statistiques sur les causes de décès correspondent à la répartition de l'ensemble des décès survenus sur le territoire par cause initiale. Sur la base de l'analyse du décès par le médecin certificateur, la cause principale constitue l'événement qui a déclenché la séquence morbide amenant au décès. Il s'agit le plus souvent d'une maladie, mais il peut s'agir aussi d'une cause externe comme un accident, un homicide, un suicide. Les derniers chiffres disponibles datent de l'année 2017. Sur les 591 000 décès survenus à l'époque en France, un tiers des décès est dû à une tumeur cancéreuse, et un autre tiers à des affections de l'appareil circulatoire (maladies cardiaques, cardio-respiratoires). Ces statistiques s'avèrent extrêmement utiles pour décrire la situation de santé dans le pays. Avec les données de l'assurance maladie, les données administratives et les données d'enquêtes, ces statistiques font partie du panorama traditionnel des bons indicateurs pour comprendre l'état de santé de la société. Elles présentent l'avantage d'être exhaustives dans leur mode de production, de permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace et d'être relativement harmonisées au niveau international, permettant des comparaisons entre les pays.

Cette statistique est produite à partir du certificat de décès rédigé par le médecin qui constate le décès. A chaque fois qu'une personne décède sur le territoire, un médecin remplit un formulaire. Ce document poursuit d'abord un objectif administratif : s'assurer que la personne est bien décédée et permettre son inhumation. Il poursuit également un objectif de santé publique à travers la description de la séquence morbide, c'est-à-dire des événements qui ont conduit au décès. Dans l'exemple présenté en séance, le médecin indique que la personne est décédée d'une défaillance multi-viscérale, elle-même due à une insuffisance rénale chronique dont la cause est une fibrillation auriculaire. Le médecin a par ailleurs signifié que cette personne était paraplégique. Les spécialistes du CépiDC ont codifié ce certificat, transformant ces trois causes en trois codes selon la nomenclature internationale des maladies, et ont considéré que la cause initiale du décès était la fibrillation auriculaire. La production de cette statistique se révèle moins simple qu'une classification en catégories sociales ou en secteurs d'activité économique.

Il existe un cadre méthodologique très précis défini par l'OMS sur la façon de recueillir l'information, la coder et la traiter. Un règlement Eurostat demande à tous les Etats membres de produire chaque année un certain nombre de données extrêmement détaillées. Les pays disposent d'un délai maximum de deux ans pour procéder au transfert. En France, la production est assurée par le CépiDC, le centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès, une unité de l'INSERM. Cette unité n'est pas membre du Service statistique public. A l'occasion de la grande revue des producteurs de la statistique publique de l'Insee en 2015, il a été confirmé que le CépiDC produisait cette statistique et avait le droit de l'envoyer directement à Eurostat, sans passer par la validation d'un service statistique ou de l'Insee. Le CépiDC est le seul « ONA » (*Other National Authority*) qui produit de la statistique publique en France. L'Autorité de la statistique publique a labellisé cette statistique en 2017 pour cinq ans.

Depuis 2017, le CépiDC connaît des retards récurrents dans la production de cette statistique et la situation s'est aggravée depuis. Depuis de nombreuses années, le CépiDC ne parvient pas à respecter le délai de deux ans. Quand la crise du Covid a éclaté, début 2020, seules les données de l'année 2016 étaient disponibles. Les données 2017 sont arrivées à l'automne 2021. Depuis dix ans, le CépiDC n'a jamais respecté le délai qui n'est pourtant pas très exigeant.

Les ministres de la Santé et de la Recherche, qui exercent la tutelle sur l'Inserm, et l'Insee ont souhaité qu'un rapport d'inspection générale soit réalisé. Une mission a été confiée aux trois inspections générales des Affaires sociales, de l'Insee, de l'Enseignement et de la Recherche en 2020. Ce rapport a été rendu aux autorités qui l'avaient commandé en avril 2020, mais il a été décidé de ne pas le publier.

Ce rapport portait sur l'ensemble des statistiques de décès (nombre et causes). Sur le nombre de décès lui-même, le rapport a estimé que seuls quelques amendements devraient être apportés à la chaîne état civil/Insee en matière de diffusion ou sur certains calculs. Sur les causes de décès, en revanche, il s'est révélé très critique. Il a pointé le sujet très important des délais : ces statistiques servent peu, compte tenu des délais dans lesquels elles sont produites. Le rapport a émis un certain nombre de propositions sur la formalisation des certificats, la formation des médecins, leur motivation sur le sujet, la façon dont les documents circulent entre le médecin et le CépiDC, avec une pression forte mise sur la dématérialisation. Depuis la crise Covid, le taux de dématérialisation des certificats de décès est passé de 15 à plus de 30 %.

Des recommandations portaient sur l'organisation de la codification jugée beaucoup trop souvent manuelle : lorsque le rapport a été rédigé, la moitié des certificats était codée automatiquement par un logiciel, le reste étant codé manuellement. Ainsi, sur les 650 000 décès, plus de 300 000 faisaient appel à un codeur expert. Cette opération nécessitait beaucoup de moyens et de temps. Pour les rapporteurs, toute la conception de la chaîne de traitement statistique devait être revue. Ils insistaient aussi beaucoup sur la gouvernance du CépiDC et la responsabilité du SSP, notamment de la Drees dans cette gouvernance. Aujourd'hui, le service est sous l'entière responsabilité de l'Inserm et la statistique publique n'a pas son mot à dire dans sa façon de travailler.

A la suite de la remise de ce rapport, le ministère de la Santé, le ministère de la Recherche, l'Insee et l'Inserm ont décidé de nommer un directeur de projet à plein temps au niveau de la Drees et de lui confier des moyens dédiés. François Clanché a été nommé par les directeurs généraux de l'Insee, de la Santé, de la Recherche et de l'Insee. Il a reçu une lettre de mission en décembre 2021 et pris ses fonctions en février dernier. Il a recruté un data scientist en début de mois et a pu faire renforcer la force de travail du CépiDC. Un comité de pilotage large, présidé par Fabrice Lenglard, a été mis en place autour des représentants de la Direction générale de la Santé, la Direction générale de la Recherche, l'Inserm, la Caisse nationale de l'assurance maladie, la Direction générale de l'offre de soins, Santé publique France et des agences régionales de santé. Ce comité s'est déjà réuni une fois et se réunira à nouveau la semaine suivante.

Le CépiDC dispose d'une équipe compétente sur le sujet : les personnels connaissent très bien la santé, les causes de décès, les règles de l'OMS et les principes de codification. Il n'existe pas de biais dans le processus ni d'erreurs systématiques. En revanche, l'activité n'est pas du tout pilotée par les délais. Les équipes codent l'ensemble des décès avant de produire la base de données et les statistiques. Ce processus n'est pas idéal pour respecter les délais. La statistique publique nécessite plutôt de trouver un équilibre entre précision et respect des délais. Le rapport avait bien pointé la raison de cette situation. Pour l'Inserm, les principaux usagers légitimes de ces informations sont les chercheurs qui utilisent ces données de façon extrêmement précise pour repérer un certain nombre de maladies qui peuvent elles-mêmes être peu nombreuses, et/ou apparier ces données avec d'autres sources. Or ces usages nécessitent des données extrêmement précises plutôt que des statistiques avec un intervalle de confiance plus ou moins large. Le CépiDC s'est orienté vers cette modalité de production, avec un grand souci de l'exhaustivité et de la précision qui va à l'encontre de certaines traditions de la statistique publique. En outre, aucune question n'est posée sur la codification et son efficacité par rapport à la précision de la donnée. Les personnels ne sont pas organisés ni qualifiés pour mettre en œuvre ces principes. Il est souhaitable de refondre le processus de traitement. Il reste de grandes marges de manœuvre dans la façon de traiter statistiquement la donnée.

Par ailleurs, la source elle-même est imparfaite, les inspections générales l'ont bien souligné. Dans certains cas, les certificats de décès ne remontent pas vers le CépiDC. Il existe des biais dans ces remontées, notamment pour les accidents, plus encore pour les homicides et les suicides. Des certificats de décès se perdent dans la chaîne médico-légale, sont récupérés par la police, la gendarmerie ou la justice et ne reviennent jamais vers le CépiDC. Parfois, les médecins n'ont pas suffisamment d'informations pour remplir convenablement le certificat, sans que l'on connaisse le pourcentage de certificats concernés. Dans d'autres cas, les médecins considèrent que l'information n'est pas importante et remplissent le certificat sans sérieux, là encore sans que la proportion soit évaluée. Les médecins ne sont pas toujours bien formés à cette activité mal rémunérée. En outre, comme ils ignorent le but de cette démarche, ils ne sont parfois pas très motivés pour remplir ce certificat. Si ces sujets peuvent apparaître secondaires par rapport aux améliorations qui pourraient être apportées en modifiant la chaîne de traitement, il faudra les travailler aussi.

A ce stade de la mission, il est envisagé de mener une démarche en trois axes. Il s'agirait en premier lieu d'opérer le rattrapage à très court terme pour produire, dès fin 2022, les données de l'année 2020. Le

CépiDC a décidé d'abandonner les années 2018 et 2019 et de coder à la main toute l'année 2020, mais il conviendrait de produire aussi des données au moins provisoires sur 2018 et 2019 pour obtenir une série. Cette démarche permettrait de respecter les délais européens. Depuis trois ans, Eurostat ne publie pas de données européennes, faute de disposer des données françaises. Eurostat écrit très régulièrement des lettres de relance au directeur général de l'Insee, au directeur de la Drees et de l'Inserm pour rappeler que les règlements ne sont pas respectés. François Clanché a lui-même pris contact avec Eurostat pour lui expliquer sa démarche.

En second lieu, il faudra refondre le processus de traitement avec les données disponibles aujourd'hui. Dans l'intervalle, la nomenclature va changer, passant en 2025 à la classification internationale des maladies n°11. Il faudrait donc avoir totalement refondu le processus de traitement d'ici 2025 pour produire des données provisoires à T+2 et des données définitives à T+4. En dernier lieu, il conviendra d'engager progressivement des chantiers de fond afin d'améliorer la donnée de base. Ni la Drees ni l'Inserm n'ont la capacité d'inciter les médecins à changer leur façon de travailler. Toutefois, il a engagé le dialogue avec des représentants des professionnels de santé à l'hôpital et dans le monde libéral et la démarche ne semble pas impossible. Ce troisième axe du projet devra se dérouler en parallèle des deux autres.

Enfin, il faut assurer l'accès aux données de la Drees. Pour mener ces chantiers à bien, notamment la refonte du processus de traitement, il serait bon en effet que la Drees puisse accéder à l'ensemble des données du CépiDC, y compris les données de production. Aujourd'hui, la Drees accède au résultat final, mais pas aux données provisoires ni aux intermédiaires de production, c'est-à-dire les données brutes et tout ce qui permet d'améliorer le codage. Les premiers contacts avec le service juridique de l'Inserm ne se sont pas révélés très faciles. A ce jour, François Clanché a obtenu que le data scientist de son service puisse accéder à distance à une base de données de l'Inserm, mais ce dispositif reste très fragile. Il convient que la Drees puisse accéder, sur un serveur sécurisé qui respecte le référentiel de sécurité des données de santé, à l'ensemble des données afférentes de l'Inserm pour contribuer au mieux à l'ensemble de ces projets.

Patrice DURAN observe que le sujet soulève des questions organisationnelles et institutionnelles. Les rapports de la Drees avec l'Inserm sont difficiles, car les deux services se placent sur des logiques différentes. Dans le monde médical, la formation des médecins insiste sur le secret médical qui ne les oblige pas à préciser publiquement la cause de décès. De ce fait, les certificats sont souvent mal rédigés.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, salue la démarche, même si elle note qu'elle avance lentement et se heurte à un certain nombre de problèmes. Les chercheurs se plaignent eux aussi des délais. Elle demande des précisions sur le renforcement de l'équipe de production, le manque de moyens ayant été avancé pour justifier les retards. Par ailleurs, elle note que la France accuse un très fort retard par rapport aux autres pays qui procèdent pourtant plus ou moins de la même façon et souhaite donc connaître les raisons de ces difficultés (bulletin, formation des médecins, moyens, processus de production, etc.).

François CLANCHÉ rappelle que la partie médicale du certificat de décès est masquée et soumise au secret médical : personne n'y a accès en dehors des codeurs du CépiDC qui eux n'ont ni les noms ni les prénoms. Une disjonction complète est assurée entre les données administratives et les données médicales. Personne ne peut lire en même temps les causes médicales et le nom et le prénom de la personne. Le secret médical ne constitue pas une raison justifiant que le médecin ne rédige pas le certificat. D'ailleurs, les médecins n'avancent généralement pas cet aspect.

Il est vrai que les chercheurs se plaignent aussi des délais au-delà de deux ans. Pour le Covid, les chercheurs des autres pays travaillent déjà sur les données alors qu'en France, celles-ci ne seront probablement disponibles qu'en 2023 (pour 2020) et 2024, voire 2025, pour la suite. S'agissant des renforts d'effectif, trois personnes supplémentaires sont arrivées depuis le mois de mai dans l'équipe de codage. Pour autant, renforcer éternellement l'équipe de codage ne constitue pas la solution unique : il faudrait la tripler pour respecter les délais. En outre, les grands ateliers de codage comme il en existait à l'Insee dans les années 1960-1970 sont aujourd'hui dépassés. Cette statistique représenterait la seule au monde à être produite de manière exhaustive, avec du codage manuel sur 50 % des questionnaires. A l'avenir, il faudra utiliser des outils d'analyse de texte et d'intelligence artificielle. La lecture de ces textes restera toujours plus compliquée que des cases cochées ou des nomenclatures simples.

S'agissant des écarts avec les pays étrangers, François Clanché envisage de se rapprocher de ses homologues européens. Le formulaire est à peu près le même partout, puisqu'il a été établi par l'OMS. Il est toujours rempli par des médecins, avec du texte libre. De ce point de vue, le processus est identique. La certification électronique avance très lentement et le papier continue de circuler dans l'ensemble des pays.

Patrice DURAN demande si le rapport IGAS évoquait les raisons de cette différence.

François CLANCHÉ répond que le rapport n'apportait pas d'explication claire à ces différences. Le rapport notait que très peu de pays utilisaient la certification électronique. De nombreuses pistes doivent être investiguées. Il existe une grande différence entre les médecins selon qu'ils rédigent un certificat toutes les semaines ou tous les ans, voire encore plus rarement. Tous n'ont pas le même rapport à la procédure. Pour l'instant, les causes de cet écart restent assez mystérieuses. En France, les attentes sont très fortes : les chercheurs attendent non seulement la cause initiale, mais aussi toutes les causes associées. Or le codage de plusieurs causes prend plus de temps. Le rapport avait effectué un premier point sur le sujet. Il faut aujourd'hui poursuivre l'analyse. Un rendez-vous est prévu avec ses homologues italiens dans 15 jours. Le processus est long et compliqué, et les raisons potentielles du temps ou de la qualité du codage sont très nombreuses.

Bruno CABRILLAC, représentant la Banque de France, revient sur une remarque de François Clanché indiquant que le mauvais remplissage des déclarations par les médecins semble constituer une cause secondaire de la mauvaise qualité des données. Il s'enquiert de la base de cette intuition.

François CLANCHÉ indique qu'il est communément admis que les médecins ne savent pas remplir ces déclarations ou les remplissent mal. Pour autant, il n'a vu aucun chiffre sur le sujet. Sur tous les certificats qu'il a examinés, 95 % mentionnent une cause. Il a besoin de mener une analyse pour déterminer dans quelle mesure la mauvaise qualité des certificats pèse sur la qualité de la statistique. A ce stade, il ignore si cette donnée de base est beaucoup plus mauvaise que dans beaucoup d'autres domaines de la statistique publique.

Bruno CABRILLAC demande si un échantillon de certificats a pu être expertisé.

François CLANCHÉ répond qu'il n'a pas pu approfondir l'analyse et quantifier le phénomène, faute de pouvoir accéder aux données.

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT, s'enquiert des délais dans lesquels les Etats européens les plus vertueux publient ces statistiques. Les causes secondaires se révèlent très importantes, notamment pour les associations luttant contre les expositions à des produits ou à des rayonnements qui souhaitent pouvoir établir un lien entre le lieu de résidence ou l'activité et le décès. La répartition de la mortalité par CSP constitue également une information importante.

François CLANCHÉ indique que tous les pays font mieux que la France en ce domaine et le processus s'est accéléré avec le Covid. Le Portugal publie une partie de ces statistiques en quelques semaines. Quelques pays parviennent à publier des données au trimestre, comme le Royaume-Uni. L'année commence à devenir un standard. Plusieurs pays publient aussi leurs chiffres sous 18 mois. Tous les pays doivent coder des certificats rédigés à la main par les médecins, sauf le Portugal qui est passé à la certification électronique, ce qui permet une publication rapide. Le délai T+1 pour des données provisoires semble atteignable. Il sera de toute façon difficile de faire mieux tant que les deux tiers des certificats seront transmis au format papier.

Les causes déclarées correspondent à celles que le médecin considère comme étant à l'origine du décès. Elles ne disent rien sur une éventuelle exposition de la personne à des produits ou des rayonnements pendant plusieurs années et ne règlent pas non plus la question de la mortalité différentielle par catégorie sociale. Ce sujet est traité scientifiquement grâce à l'appariement avec d'autres sources, notamment grâce au SNDS. Là encore, l'analyse se heurte à des problèmes de qualité : aujourd'hui, en effet, seules 84 % des causes de décès peuvent être appariées avec le SNDS. Des pistes sont explorées notamment au niveau de l'Insee pour améliorer la qualité de cet appariement. Ces sujets sont fondamentaux ; ils passent par la qualité de la source et de l'appariement au SNDS.

Roxane SILBERMAN demande si Eurostat demande uniquement la cause directe ou toutes les causes.

François CLANCHÉ répond qu'Eurostat demande la cause initiale. Il faut envoyer des données détaillées avec uniquement la cause initiale alors que le SNDS comprend la cause initiale et les causes associées. Ces dernières sont tout aussi fondamentales, ce qui complique le sujet. Pour chaque décès, trois à cinq variables sont potentiellement présentes.

Patrice DURAN rappelle qu'au début des années 1980, l'épidémiologie française ne brillait pas par sa compétence statistique, comparativement aux autres pays européens, c'était une chose bien connue. La France paie peut-être le tribut de l'histoire aujourd'hui.

François CLANCHÉ souligne qu'il est paradoxal de voir que l'analyse et le codage de chacune des causes de décès, prise au niveau de chaque décès, sont de bonne qualité statistique. Le rapport de l'inspection générale avait critiqué la qualité statistique des travaux du CépîDC : le problème vient de la compétence en statistique de production (prioriser, imputer, estimer...). Il importe de développer des méthodes statistiques pour produire plus vite et mieux.

II. TRAVAUX DE L'ESAC ET PRÉPARATION DE LA RÉUNION AVEC LES ÉQUIVALENTS CNIS

Roxane SILBERMAN propose, avant d'en venir à la réunion qui sera organisée avec les équivalents du CNIS, de revenir d'abord sur les travaux du Comité Consultatif Européen pour la Statistique (ESAC) dont la dernière réunion s'est tenue le 17 juin. Elle évoquera également la réunion MANG (Microdata Access Network Group) organisée par Eurostat sur l'avancement de l'accès des chercheurs aux micro-données européennes très détaillées.

En ce qui concerne les travaux de l'ESAC, Roxane Silberman propose de revenir sur cinq points dont deux ont fait l'objet d'un avis de l'ESAC : le programme annuel 2023 et le projet de Data Act, et trois ont été l'objet de discussions à la réunion du 17 juin : le projet de révision du règlement 223-2009 qui encadre l'organisation du système statistique européen, le besoin de statistiques sur les réfugiés ukrainiens et les statistiques de population.

Le programme de travail 2023

Deux avis ont été discutés et adoptés courant mai 2022. Les avis sont généralement adoptés par un échange de mails, après proposition du président de l'ESAC et réaction des membres. Comme chaque année, un avis sur le programme de travail annuel a été adopté. Le programme 2023 met l'accent sur la nécessité de prendre en compte deux grands chocs, la pandémie et la guerre en Ukraine, qui s'ajoutent à la question du changement climatique et sur lesquels il faut disposer d'indicateurs.

Dans son avis, l'ESAC a recommandé d'ajouter la question de l'inflation qui, dans le programme présenté, est traitée surtout sous l'aspect du coût de l'énergie lié à la guerre en Ukraine. L'ESAC a considéré que le problème était plus large et un peu antérieur au conflit. Il a donc recommandé d'en suivre l'impact sur les inégalités et les comportements. L'avis insistait également sur la nécessité de pouvoir disposer plus rapidement des indicateurs nécessaires dans cette période de crise et de grands changements. La pandémie a montré les difficultés de l'exercice. Une pression forte sera sans doute mise sur les instituts statistiques nationaux pour faire remonter rapidement des indicateurs. L'ESAC a formulé une recommandation sur la nécessité de produire ces indicateurs à un niveau de granularité suffisante au niveau des territoires. Enfin, un point dans l'avis a été ajouté sur le projet de Data Act, reprenant une recommandation de son avis *ad hoc*.

Le Data Act

L'ESAC a en effet adopté un avis courant mai sur la proposition législative de Data Act dont le projet a été publié par la Commission européenne le 23 février dernier, lançant le processus d'adoption par le Parlement et le Conseil. Toute une série d'actes et de règlements a été adoptée ou est en cours de discussion dans le cadre de la stratégie européenne sur les données. À côté du Data Governance Act et du Data Service Act, le Data Act porte plus spécifiquement sur la création de valeur à partir de sources privées. Dans ce projet figure un chapitre 5 qui traite du partage des données entre les entreprises et les administrations publiques. Un rapport commandé par la Commission pour préparer ce projet, *Towards a European strategy on business-to-government data sharing for the public interest*, avait recommandé une stratégie européenne pour ce partage des données à la fois pour la statistique publique et pour la recherche. Ce rapport mettait en avant la notion d'intérêt public.

Un *position paper* avait été produit par Eurostat en lien avec les instituts statistiques des différents pays pour insister fortement sur les besoins croissants de la statistique publique en la matière, dans toute une série de domaines dont celui du Green Deal. Le Cnis lui-même avait adressé sa contribution dans le cadre de la consultation publique qui avait été ouverte par la Commission. Finalement, le texte présenté par la Commission restreint fortement son objectif, comme en témoigne le titre même de ce chapitre 5 : « *Making data available to public sector bodies and union institutions, agencies or bodies based on exceptional need* ». Il semblerait que la Commission considère que le Data Act constitue un acte très général, et que la statistique publique relevant d'une approche sectorielle, il convienne de renvoyer la question à une réglementation sectorielle ultérieure. Or cette mention très restrictive dans un texte de portée générale compliquera l'exercice.

Le texte a été jugé très décevant, tant par Eurostat que par les instituts statistiques nationaux, dont l'Insee. Dans ce contexte, Roxane SILBERMAN a pris l'initiative d'appeler le président de l'ESAC pour que le Comité puisse émettre un avis sur le projet présenté par la Commission. Elle a proposé un premier texte qui a été discuté avec Eurostat et les membres. Il a fait l'objet d'un ou deux amendements, notamment sur la question de l'équilibre de la charge pour les entreprises. Cet avis a été adopté et envoyé au Parlement et au Conseil. Dans cet avis, l'ESAC recommande aux législateurs d'être moins restrictifs et d'inclure à défaut les besoins de la statistique publique sur une base régulière et non exceptionnelle dans la révision du règlement 223-2009 sur le système statistique européen. L'ESAC a reçu un premier retour très positif d'un membre du Parlement européen, avec invitation à participer à des échanges sur cette question. Ces premiers échanges montrent que d'autres acteurs, notamment des collectivités territoriales, ne sont pas satisfaits non plus de cette restriction très forte introduite par la chapitre 5. De nouveaux échanges sont prévus.

La révision du règlement 223-2009

Le projet de révision du règlement 223-2009 a occupé les trois quarts de la dernière réunion de l'ESAC. La directrice générale d'Eurostat, Mariana Kotzeva, a présenté l'idée générale de cette révision pour laquelle il n'y a pour l'instant, aucune première rédaction. La BCE devra également procéder à des ajustements pour assurer une coordination avec le système statistique européen. L'idée générale est de ne pas toucher ce qui marche, notamment de ne pas modifier la gouvernance, mais de s'inscrire dans l'écosystème des données en cours d'évolution en incluant notamment les nouvelles sources, y compris justement les données du secteur privé. Sur ce point, il pourrait y avoir une opportunité de donner à Eurostat la possibilité d'obtenir ces sources pour l'ensemble du système statistique européen, notamment s'agissant des données des entreprises internationales. La révision vise aussi à faciliter le partage des données entre les instituts statistiques du système statistique européen, de prendre en compte dans la rédaction les évolutions technologiques, y compris s'agissant de la question de l'accès aux données confidentielles, également d'améliorer la rapidité de récupération des données et de faciliter les statistiques expérimentales.

La discussion à l'ESAC a porté essentiellement sur deux points. Le Comité est tout d'abord revenu sur le problème de la cohérence entre le Data Act et le projet de révision du règlement 223. Au départ, Eurostat a interprété la version actuelle du Data Act de manière plutôt positive, estimant que la rédaction du chapitre 5 ne faisait pas obstacle à une ouverture via le règlement 223. Les discussions à l'ESAC ont insisté sur le risque néanmoins important de contradiction. Il s'est dégagé l'idée d'essayer d'obtenir une rédaction plus ouverte et tout au moins de faire remonter des remarques auprès du Conseil et du Parlement pour préparer le terrain pour le règlement 223. Le Comité a également discuté une reformulation qui élargirait l'accès au-delà des besoins de la statistique publique, pour les besoins d'analyse et de recherche, un point sur lequel il y a actuellement deux positions du côté des instituts de statistique : les uns, pour un élargissement dans la formulation aux besoins d'analyse et de recherche mais des seuls instituts statistiques, renvoyant la question de l'accès des chercheurs extérieurs au règlement spécifique sur l'accès aux données micro-européennes pour la recherche, ce qui impliquerait trois ou quatre années de discussions supplémentaires, d'autres plus en faveur d'une reformulation plus générale. Pour l'instant, il n'y a pas de première rédaction. Eurostat y travaille dans le cadre du système statistique européen, avec un calendrier qui semble assez ambitieux. La directrice générale d'Eurostat a demandé à l'ESAC de travailler dès cet été pour formuler quelques recommandations sur cette révision. Roxane SILBERMAN sera certainement associée à ces travaux.

Les réfugiés ukrainiens et les statistiques de population

Deux autres points ont fait l'objet de discussions au cours de la réunion du 17 juin dernier : le besoin de statistiques rapides et régulières sur l'Ukraine, sur lequel les différents Etats membres de l'Union européenne ont adopté des positions assez différentes, et les statistiques de population. Pour les statistiques de population, Eurostat insiste sur l'évolution vers l'utilisation croissante des statistiques administratives, avec l'idée de parvenir à une production mensuelle. Cette orientation pose la question du devenir des enquêtes de recensement.

Roxane SILBERMAN fait le point également sur la préparation de la réunion avec les homologues du Cnis, qui aura lieu à l'occasion de la CESS, Conference of European Statistics Stakeholders à Rome, les 20 et 21 octobre. La présentation des résultats de l'enquête de l'ESAC sera suivie d'une discussion sur les relations entre l'ESAC et les Users Councils. A ce stade, aucune stratégie très claire ne semble se dégager en la matière. Il serait important que le Cnis y présente quelques idées. La séance est organisée en parallèle de la dernière séquence de la conférence.

Enfin, elle a participé à Eurostat à une réunion du groupe MANG sur l'avancement de l'accès sécurisé décentralisé pour les chercheurs aux microdonnées confidentielles européennes, inscrit dans le règlement depuis 2013 et toujours pendant depuis. Il y a enfin des avancées avec la mise en place du système

technique « KIOSK », et une ouverture effective annoncée. Mais en l'état, la mise en œuvre risque de se heurter aux faibles moyens d'Eurostat qui assurera le contrôle des sorties via les départements d'Eurostat en charge des différentes enquêtes et dont certains semblent peu coopératifs sur le sujet. A ce stade, l'accès à distance est restreint aux trois enquêtes qui étaient accessibles sur site à Luxembourg et aucun calendrier n'a été annoncé pour les autres, notamment pour les Labour Force Survey (enquête Emploi) et le SILC (enquête sur les ressources et conditions de vie) très demandés par les chercheurs qui ont besoin sur nombre de sujets de données plus détaillées, ce qui reste donc très décevant. En conclusion, Roxane SILBERMAN estime qu'il serait intéressant que le Bureau du Cnis ait lors de l'une de ses réunions une présentation générale des différents actes et règlements de cette stratégie européenne sur les données qui va modifier très sensiblement le paysage statistique. Il conviendrait enfin de préparer la séance à la conférence de Rome sur les Users Councils.

La Secrétaire générale du Cnis, Françoise MAUREL demande si les avis de l'ESAC sont disponibles sur son site internet.

Roxane SILBERMAN indique qu'ils sont disponibles, parfois avec un peu de retard, et propose de les transmettre directement au Cnis.

III. ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Alain BAYET, Directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, indique qu'il remplace Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee retenu à Genève pour une réunion des statisticiens de l'OCDE.

Premier bilan des six mois de la présidence française de l'Union européenne

La présidence française du Conseil de l'Union européenne arrivera à son terme fin juin. La République tchèque succédera à la France, avant la Suède. Le relais a été passé entre Jean-Luc TAVERNIER et son homologue tchèque. L'Insee a piloté les discussions sur deux textes majeurs concernant directement les statistiques : la négociation en trilogue avec le Parlement européen du projet de règlement agricole SAIO, en collaboration avec le SSM Agriculture et la négociation du projet de révision du règlement ESA 2010 sur les comptes nationaux conduite dans le cadre de réunions mensuelles du groupe statistique du Conseil. L'Insee a également suivi la négociation sur le Data Act pilotée par la Direction générale des entreprises.

Sur le règlement SAIO sur les statistiques agricoles, un accord a finalement été trouvé la semaine précédente. Ce règlement-cadre viendra remplacer trois règlements existants, différents *gentlemen's agreements* et une directive. Il porte sur les statistiques agrégées de la production animale et végétale, les intrants de cette production et les prix. Les négociations se sont révélées difficiles. Un très grand nombre de réunions s'est avéré nécessaire pour trouver cet accord. De fortes pressions étaient exercées par des organisations non gouvernementales qui plaidaient pour un suivi plus strict des pesticides dans l'agriculture et des organisations syndicales agricoles qui se plaignaient d'avoir à rendre compte trop souvent de leurs activités au titre du suivi de la PAC. L'accord a permis de trouver un équilibre entre des besoins parfois antagonistes. La mise en œuvre d'une période transitoire pour la production statistique annuelle sur l'utilisation des produits phytosanitaires, avec une évolution progressive du taux de couverture des cultures pour lesquelles ces produits sont utilisés illustre bien la manière dont a été construit ce compromis. Le texte a été approuvé en comité spécial agricole le 17 juin dernier et sera transmis au Parlement européen pour son adoption finale à l'automne.

La révision du règlement sur la comptabilité nationale proposée par Eurostat consiste principalement à modifier le programme de transmission des données à Eurostat. Elle a été discutée avec les Etats membres lors de quatre réunions présidées par Jean-Luc TAVERNIER. A la suite de ces réunions, une version de compromis a été proposée aux Etats membres. Le texte qui cherchait à répondre à leurs réserves sur la proposition de la Commission a été accepté par les pays lors de la dernière réunion du groupe, le 15 juin. Un mandat de négociation basé sur ce compromis va être proposé au comité des représentants permanents le 29 juin, ce qui devrait permettre à la présidence tchèque de conduire les négociations en trilogue.

Sur le Data Act, les instituts statistiques des Etats européens ont exprimé leur déception sur le mécanisme de partage des données privées, qui a été limité dans le temps et pour des raisons bien précises. En outre, ce texte pourrait faire peser un risque sur les règlements passés et futurs, puisqu'il introduit une notion de marge raisonnable dans le cadre de la compensation à des demandes d'accès à des données privées pour répondre à des besoins exceptionnels. En creux, cette disposition pourrait affecter la collecte des données permettant la production régulière de statistiques officielles. Le général de l'Insee, président du groupe statistique du Conseil pendant les six derniers mois, a écrit une lettre à la présidence du groupe Télécom pour attirer leur attention sur la nécessité absolue de protéger la statistique contre ce risque. En parallèle, la

France œuvre en coordination étroite avec la Direction générale des entreprises pour amender la version du Conseil.

S'agissant de la révision du règlement 223, il revient désormais à Eurostat de rédiger une proposition de révision qui sera soumise pour avis au comité statistique européen d'octobre. Cette révision vise principalement à apporter des précisions sur la prise en compte des besoins d'accès aux données privées.

Le comité du système statistique européen s'est réuni les 18 et 19 mai à Luxembourg pour évoquer deux projets de règlement particulièrement importants. Le règlement-cadre ESOP sur les statistiques de population imposerait aux Etats européens, à compter de 2027, une nouvelle transmission annuelle de données concernant la population. Ce projet de règlement avait déjà suscité de longs débats lors des précédentes réunions européennes, marqués par une opposition massive au premier projet de la Commission. Cette dernière a fait évoluer son texte. Néanmoins, des problèmes de fond subsistent dans la dernière version. La question d'une définition unique de la population s'appliquant à la fois aux pays à registre et aux pays qui mettent en œuvre des méthodes de recensement de la population constitue le nœud du problème. Deux nouvelles dispositions suscitent également des inquiétudes : la mise en œuvre dans tous les Etats membres, obligatoire à l'horizon de 2036, d'un registre statistique de population et l'échange sur la base du volontariat de données confidentielles au sein du système statistique européen. En revanche, le projet actuel ne prévoit plus l'introduction dans le champ du règlement de questions sensibles sur les discriminations de diverses natures ou de questions sur l'efficacité énergétique des logements. Compte tenu de l'ampleur du travail pour aboutir à un projet un peu plus consensuel, le directeur général de l'Insee est intervenu pour souligner la nécessité de poursuivre le processus de convergence sur les questions de fond, ce qui a été accepté. Le calendrier a été légèrement détendu. Désormais, l'adoption n'est pas envisagée avant fin 2022.

Par ailleurs, une proposition de révision du règlement sur les comptes économiques de l'environnement a été globalement approuvée lors de cette réunion. Cette révision consiste principalement à ajouter trois modules nouveaux portant sur les forêts, les subventions en faveur de l'environnement et les écosystèmes. Cette extension permettra de suivre plusieurs politiques clés de l'Union européenne. Les modules sur les forêts et les subventions en faveur de l'environnement ont été approuvés par les Etats membres. Celui sur les écosystèmes a suscité des débats. Plusieurs Etats dont la France, l'Allemagne et l'Italie ont exprimé des réserves sur la possibilité d'évaluer les services rendus par les écosystèmes, en particulier en termes monétaires compte tenu de l'absence à ce stade de méthodologies partagées sur ce sujet.

Enfin, le projet de règlement e-privacy vise à préciser dans le domaine des communications électroniques les dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Le système statistique européen a obtenu dans la version de compromis du Conseil l'introduction de clauses dérogatoires prévoyant que les données de téléphonie mobile puissent être exploitées à des fins de recherche et de statistique publique sans demander le consentement de chaque utilisateur. Le chapitre du texte concernant l'utilisation à des fins statistiques n'a été abordé que récemment, sous la présidence française. Désormais, il importe que ces dispositions soient maintenues dans le compromis final issu des négociations avec le Parlement européen. L'Insee travaille en ce sens en collaboration étroite avec la DGE qui porte les discussions au niveau européen. Dans l'attente de l'issue de ces négociations, les travaux avec les opérateurs de téléphonie mobile ont été gelés, ces derniers ne souhaitant plus communiquer leurs données au service statistique public ou demandant des contreparties financières.

Actualité et projets en cours au sein du SSP

Plusieurs mouvements sont intervenus récemment ou sont en cours au sein des services statistiques ministériels. Pierre GREFFET a pris la tête de l'OED, le service statistique ministériel de la Défense au 1^{er} mai dernier. Depuis le 16 mai, Guillaume MORDANT dirige quant à lui le service statistique Immigration. Enfin, Raoul DEPOUTOT, chef du SSM Commerce extérieur fait valoir ses droits à la retraite en septembre prochain. Son remplacement est en cours.

La France a participé pour la première fois à l'étude internationale sur l'éducation civique et la citoyenneté, portée par la Depp, aux côtés de 23 autres pays. Cette étude s'intéresse à la façon dont les jeunes sont préparés à leur rôle de citoyen. Elle a pour objectif de produire des indicateurs comparables au niveau international sur les connaissances, les attitudes et l'engagement civique des élèves. La collecte de l'enquête a été lancée en France le 2 mai. Sont interrogés les élèves de 4^{ème} et les enseignants de 4^{ème} de toutes les disciplines. Les résultats ont vocation à être publiés en décembre 2023.

L'enquête sur la qualité du suivi des patients par les médecins généralistes a été conduite simultanément par 21 pays de l'OCDE. La Drees est chargée du volet français de cette enquête réalisée auprès des médecins généralistes et des patients. Cette enquête permet d'analyser l'effet des pratiques des médecins

sur l'expérience du patient et son état de santé, et de comparer les pratiques entre les différents pays membres de l'OCDE. L'enquête pourra également participer aux travaux méthodologiques engagés par le service statistique public sur la définition d'indicateurs de la satisfaction des usagers du service de santé. Un avis avait été rendu par la Commission Service public et services aux publics dans le moyen terme 2019-2023 sur le sujet. Un test de l'enquête permettant notamment d'améliorer le questionnaire et de concevoir le plan de collecte est en cours. L'enquête sera collectée au 2^e trimestre 2023 dans les différents pays participants.

Le test des nouvelles questions du bulletin individuel du recensement de la population a été réalisé en novembre 2021. Les résultats ont été présentés à la Commission Démographie et questions sociales le 9 juin. Les nouvelles questions testées portent sur le lieu de naissance des parents, l'indicateur global de restriction d'activité (GALI) et le télétravail. Elles sont globalement bien acceptées et bien comprises par la population. Les résultats du test sont proches de ceux des enquêtes de référence sur les questions communes. Quelques aménagements sont toutefois prévus à la suite de ce test pour améliorer la qualité des réponses et permettre sur internet la non-réponse à la question sur le lieu de naissance des parents et au GALI. Dans les prochains mois, d'autres consultations seront organisées afin de préparer la soumission du décret qui encadre le recensement au Conseil d'Etat, notamment avec la CNIL. L'Insee mettra ensuite en œuvre les évolutions nécessaires à la généralisation de ce nouveau bulletin qui ne pourra être réalisée que dans l'enquête annuelle de recensement 2025.

S'agissant de la charge des enquêtes du service public auprès des entreprises, grâce au répertoire statistique SIRUS, l'Insee peut établir un tableau de bord annuel de la charge statistique liée aux enquêtes de la statistique publique auprès des entreprises marchandes. En 2020, la sollicitation des entreprises s'est fortement accrue, avec une hausse de 23 % des questionnaires envoyés en raison notamment de l'introduction de deux nouvelles enquêtes dans le cadre du suivi de la crise sanitaire, l'enquête ACEMO-Covid de la Dares et l'enquête Impact de la crise de l'Insee. En parallèle, des dispositifs d'enquête ont été allégés notamment pour s'adapter au contexte sanitaire. Les confinements liés à la situation sanitaire et la crise économique traversée par les entreprises, conjugués à une moindre relance des services enquêteurs ont eu pour conséquence un net repli du taux de réponse global des enquêtes de l'ordre de 7 points pour s'établir désormais à 68 %. Les enquêtes pérennes ont cependant mieux résisté, avec une baisse du taux de réponse inférieure à 5 points.

L'organisation de la production de statistiques sur le tourisme a beaucoup évolué depuis 2019, avec le transfert des travaux réalisés auparavant par la DGE vers l'Insee et la Banque de France. Le directeur général avait demandé à l'inspection générale de l'Insee une mission faisant le point sur les politiques publiques du tourisme que ces statistiques visent à éclairer. Le rapport de cette mission souligne à la fois la grande diversité des activités dans ce domaine, leur fort ancrage territorial et un partage des compétences qui va de l'Europe aux communes. Dans ce contexte nouveau, l'Insee joue désormais un rôle central dans la production des statistiques de tourisme qui nécessite de clarifier son positionnement et son champ d'action. Ce constat appelle aussi à renforcer la coordination avec les nombreux acteurs publics concernés. Sur la base du rapport, le comité de direction de l'Insee a validé une offre recalibrée à la suite du désengagement de la DGE, et a acté de prioriser la production de l'Insee sur les données utiles aux acteurs régionaux et nationaux. Ce faisant, l'Insee ne se positionne pas sur la réponse aux besoins infrarégionaux. Il est également demandé que soit étudiée une offre de données et d'indicateurs sur les touristes non-résidents que l'Insee pourrait assurer. La mission recommande par ailleurs de mieux valoriser les possibilités de recours aux sources statistiques permettant d'appréhender le tourisme dans une vision élargie et d'examiner les perspectives qui pourraient être offertes par les données sur les taxes de séjour. Un plan d'action est en préparation. Il sera présenté à l'automne.

Enfin, la mise en production de la codification automatique de la PCS 2020 sur les bulletins annuels du recensement interviendra à compter de l'enquête annuelle de recensement de 2024, sous réserve de moyens. Quant à l'expérimentation de nouvelles sources, une collaboration est en cours avec la chaire de recherche Finance digitale et le groupement Carte bancaire. L'Insee mène une évaluation expérimentale de la politique Action Cœur de ville qui vise à revitaliser les pôles commerçants de centre-ville des villes moyennes.

Diffusion et publication

Avec deux périodes de réserve électorale, la production d'études a été réduite ces derniers mois. Néanmoins, l'Insee et le système statistique public sont restés visibles à travers diverses opérations et publications.

Début mai, l'Insee a diffusé les portraits des circonscriptions législatives. Très utilisées et commentées, ces fiches fournissent des éclairages les plus récents possible sur le territoire de chaque circonscription, avec

des données sociodémographiques, sociales, etc. Ces indicateurs représentés sous forme de cartes, tableaux et graphiques, avec des comparaisons nationales, ont été largement repris dans les régions. La polémique sur les radiations « à tort » du fichier électoral a touché l'Insee au 1^{er} tour des élections présidentielles. En réponse à ces articles, l'Insee a diffusé un communiqué de presse permettant d'éteindre la polémique. Il a précisé que le chiffre des 226 962 électeurs dits radiés, issus de la publication *Insee Focus* de mars 2022 correspondait aux radiations réalisées par les communes en application du code électoral. Le nombre d'erreurs est nettement inférieur. Ce communiqué a également rappelé le processus de radiation des électeurs des listes communales, le rôle que doit jouer la commission de contrôle municipale. Cette polémique n'a concerné que le 1^{er} tour des élections présidentielles et s'est éteinte par la suite.

Le SSM Agriculture a diffusé les données définitives du recensement agricole. La publication présentant les premiers résultats a été consultée plus de 30 000 fois en cinq mois. Les résultats définitifs du recensement agricole sont disponibles sur le site Agreste depuis mi-mai. Le SSP prévoit également de déposer le fichier de données individuelles au CASD. En 2022, un appariement inédit entre les données du recensement agricole et les données fiscales et sociales des foyers auxquels appartiennent les exploitants agricoles permettra de documenter de façon précise la diversité des revenus des ménages agricoles.

L'Atlas Culture des territoires, du SSM Culture, est lauréat de la 4^e promotion du programme interministériel « Entrepreneurs d'intérêt général » destiné à accompagner la transformation numérique de l'Etat. Cet atlas permet de visualiser des activités culturelles sur un territoire donné, de la commune à la région, et de croiser ces informations avec des données du contexte socioéconomique afin de qualifier les territoires et leur population.

Les données carroyées sur les revenus, le niveau de vie et la pauvreté des ménages et personnes actualisées à partir du fichier FILOSOFI 2017 ont été diffusées en mars 2022 sur Insee.fr. Ces statistiques locales permettent d'observer finement la situation socioéconomique de la population sur des zones très ciblées. Cette source se révèle précieuse pour aller au-devant des besoins des habitants et des acteurs économiques et accompagner la mise en œuvre de certaines politiques publiques. La géolocalisation des établissements du répertoire SIRENE est mise à la disposition des utilisateurs sur data.gouv.fr depuis février 2022. Ces données concernent le géocodage des établissements actifs. Ces informations sont désormais actualisées mensuellement par l'Insee sur le site de géolocalisation des établissements du répertoire SIRENE pour les études statistiques.

La 14^{ème} édition des Journées de méthodologie statistique s'est déroulée du 29 au 31 mars, pour la première fois en mode hybride, avec plus de 860 inscrits. De nombreux SSM ont pris part aux présentations. La session finale a été l'occasion d'un exercice prospective entre Emanuele Baldacci, le directeur des ressources d'Eurostat et Sylvie Lagarde, directrice de la méthodologie et de la coordination à l'Insee sur l'horizon 2027 en matière d'innovation. L'ensemble des communications et diaporamas est mis à disposition sur le site internet des JMS et les vidéos sont accessibles sur la chaîne YouTube de l'Insee.

Par ailleurs, la Direction des statistiques d'entreprises a présenté à 130 participants le processus de mise en œuvre dans ESANE du profilage des entreprises, ainsi que les usages et limites dans l'utilisation des données. Cette présentation a donné lieu à des échanges nourris sur la méthode et les cas spécifiques d'utilisation.

Enfin, l'Insee a diffusé quatre vidéos sur l'inflation, la mesure des prix, l'effet qualité, l'évolution de l'inflation et l'écart entre la mesure et le ressenti, des sujets sur lesquels le bureau de presse de l'Institut est régulièrement interpellé. Ces vidéos se révèlent très utiles à l'appui de la communication externe. Deux billets de blog ont également été publiés en mai 2022. Le premier s'intéressait aux indices de prix à la production et leur dynamique, et montrait l'important de suivre ces indices. Le second se demandait si la France est le pays de la reproduction des inégalités entre générations, et venait à l'appui d'une publication très reprise de l'Insee sur le sujet. Pour la première fois, l'Insee a relié le revenu des enfants à celui des parents, venant battre en brèche certaines idées reçues sur la reproduction des inégalités.

Stéphane DAHMANI, représentant du Medef, salue les vidéos qui ont été diffusées aux adhérents qui sont toujours très friands de ces ressources très claires. Le Medef est fortement intéressé par les données sur le tourisme. L'organisation éprouve certaines difficultés à trouver les données. Celles-ci sont aujourd'hui éparpillées, avec une diversité de sous-secteurs. Il souhaite donc savoir si une consolidation est à l'œuvre au sein de l'Insee. S'agissant des données de circonscription, le secteur agroalimentaire constitue un bon exemple du maillage territorial et l'ANIA a souvent posé la question de la disponibilité des données sur ce secteur par circonscription. Enfin, il salue l'article sur les prix de production, un indicateur qui montre les tensions sous-jacentes sur les prix. Cet article fait apparaître que ces tensions étaient préexistantes à la guerre en Ukraine, datant de mi-2021, démontrant toutes les contraintes qui pèsent sur l'offre. L'énergie explique une partie de l'inflation, mais celle-ci se généralise aujourd'hui à bien d'autres secteurs en raison de

tensions sur l'appareil de production. Il serait important de mieux comprendre et mieux mesurer ce phénomène qui expliquera sans doute que l'inflation restera élevée pendant un certain nombre de mois, voire d'années. Il remercie le système statistique public pour toutes ces ressources appréciées par les utilisateurs de secteur privé.

Alain BAYET confirme que le billet de blog sur les prix de production visait justement à montrer les mécanismes d'inflation en cours. Le directeur général de l'Insee s'est toujours montré prudent sur le caractère temporaire de l'inflation et l'histoire lui a plutôt donné raison à ce stade. L'Insee publiera une note de conjoncture dans deux jours, avec des prévisions pour toute l'année 2022 pour la première fois, à comparer avec les prévisions de la Banque de France diffusées la veille. Enfin, le site de l'Insee donne accès au portrait des circonscriptions législatives, mais ces portraits comportent principalement des données démographiques et sociales et peu de données économiques.

Sylvain MOREAU, représentant de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee estime qu'il était intéressant de diffuser un billet de blog sur les prix de production. Pour la première fois que ce suivi est effectué, une augmentation de l'ensemble des prix à la production est observée. Par le passé, une augmentation a pu se faire jour sur certains secteurs, comme le carton. Aujourd'hui, cependant, les prix atteignent des niveaux inédits. Le prix du blé n'a jamais été aussi élevé depuis la guerre par exemple. En outre, ces prix interviennent aussi comme déflateurs pour la comptabilité nationale et soulèvent, dans ce contexte d'inflation forte, une série de problèmes théoriques sur le partage volume/prix. Il était donc important de montrer tous les impacts et l'intérêt de la mesure de ce phénomène.

Stéphane DAHMANI observe que le billet de blog se demande notamment si ces tensions sous-jacentes vont être répercutées dans les prix ou absorbées dans les marges. Au sein du Medef, il existe autant de réalités que de secteurs. Tout dépend de la filière, de sa position dans la chaîne de valeur. Les entreprises vont être confrontées à des choix : préserver leur activité en absorbant une partie de ces surcoûts ou prendre le risque de les répercuter à l'aval. Les entreprises remontent ces tensions sur la rentabilité, nées de ces tensions inflationnistes sous-jacentes qui datent de 2021 et se manifestent depuis de longs mois maintenant.

Sylvain MOREAU invite le Medef à le contacter pour approfondir l'échange. Sur le tourisme, la DGE s'est totalement désengagée de la production de statistiques sur le tourisme. L'Insee valorise l'enquête qu'il réalise auprès des établissements touristiques, mais le tourisme ne se limite pas à cette dimension. La mission de l'inspection générale portait à la fois sur le positionnement de l'Insee, avec des demandes croissantes et extrêmement territorialisées, et sur le périmètre, puisque depuis le désengagement de la DGE en 2019, un pan n'est plus du tout observé, notamment sur les touristes non-résidents. Il est prévu que l'Insee réponde à la demande par un certain nombre d'indicateurs sur la totalité des domaines touristiques au niveau régional et au niveau national. Sylvain Moreau cite à cet égard l'exemple très réussi d'accès aux données privées par Eurostat avec les plateformes de réservation (Airbnb, Booking), ce qui a permis à l'Insee de réaliser une publication en début d'année, avec des comparaisons internationales. Dans ce domaine où les données privées sont très nombreuses, la possibilité d'observation de l'activité touristique évolue sensiblement. L'Insee devrait jouer un rôle beaucoup plus actif sur la valorisation et la mise à disposition d'indicateurs du tourisme. Il doit cependant mener un certain nombre de travaux d'investigation pour y parvenir.

Stéphane DAHMANI s'enquiert du délai de cette démarche.

Sylvain MOREAU souligne qu'il faut d'abord résoudre un certain nombre de questions. Il espère que l'Insee pourra proposer une offre minimale sous un an, qui ne remplacera cependant pas l'offre extrêmement riche de la DGE.

Delphine VESSILLIER, représentante de la Fédération française du bâtiment, confirme que les indices de prix de production sont très utilisés par certains secteurs. Les entreprises s'en servent aussi régulièrement pour réviser les prix des marchés. Il conviendrait donc de ne pas trop les agréger.

Jérôme DEAUVIEAU, représentant de l'Ecole normale supérieure, demande des précisions sur la codification automatique en PCS 2020 à partir de 2024.

Alain BAYET précise que cette opération concerne le recensement de la population.

Patrice DURAN souhaite savoir si la question de l'accès aux données privées fait l'objet d'une approche comparée au niveau européen.

Sylvain MOREAU signale que lors de la réunion des directeurs des statistiques d'entreprises, la semaine précédente, une journée a été consacrée aux innovations mises en œuvre dans le cadre de la crise. Dans certains pays, un accès aux données de transactions de carte bancaire est assuré. Cependant, les organisations sont très différentes selon les pays. L'Espagne a accès à des données de transactions de carte bancaire pour les résidents et non-résidents quand la France n'a accès qu'aux données des résidents, parce qu'il existe, en Espagne, un organisme centralisateur des transactions réalisées sur le territoire. L'Espagne accepte également de payer pour accéder aux données de téléphonie mobile. Pour l'instant, les échanges sont restés principalement individuels. Les directeurs ont demandé qu'Eurostat réalise une cartographie de l'ensemble des initiatives locales.

Patrice DURAN observe que ce sujet pose la question de la capacité d'obligation que peut avoir le secteur public sur le secteur privé. Le droit public français le prévoit depuis l'arrêt du Conseil d'Etat « Ville nouvelle Est » de 1971 tout particulièrement, mais cette possibilité reste difficile à mettre en œuvre.

IV. ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE PRINTEMPS

Jean-Philippe VINQUANT indique que la commission Démographie et questions sociales s'est réunie pour sa première séance de l'année 2022 avec un ordre du jour riche. Les deux rapporteurs de la commission ont présenté les programmes de travail des services statistiques, faisant apparaître notamment une forte dynamique de la part de la Drees pour exploiter des sources nouvelles comme la déclaration sociale nominative dont le potentiel se révèle au fur et à mesure des appariements et des utilisations et de la part de l'Insee pour tirer parti des potentialités offertes par l'utilisation du code statistique non signifiant pour favoriser des appariements plus larges entre différentes sources.

Le dossier central concernait le suivi statistique du logement et des difficultés d'hébergement avec la présentation des grandes enquêtes qui balisent le sujet et la très grande satisfaction exprimée par les membres de voir l'enquête nationale logement en cours de préparation et le projet d'enquête Sans domicile qui se construit dans la concertation des parties prenantes et avec une méthodologie renouvelée pour essayer de mieux prendre en compte les phénomènes d'invisibilité et la difficulté d'approcher certains publics très éloignés des ménages ordinaires. Manuel Domergue, le responsable des études au sein de la Fondation Abbé Pierre est également intervenu pour porter l'éclairage de la société civile. La commission a pu adopter en séance un avis sur le sujet.

L'Insee a présenté les résultats du test d'administration du nouveau bulletin individuel du recensement. Les résultats sont très probants sur l'introduction des nouvelles questions, à la fois en termes de taux de réponse et en termes d'acceptabilité des deux questions sensibles sur le pays de naissance des parents et la mesure de l'incapacité. Les réactions des membres de la commission à cette présentation ont été assez positives. L'Insee a évoqué des aménagements sur la maquette du bulletin pour faciliter la réponse à la question du pays de naissance et faire en sorte, dans l'administration électronique du questionnaire, que la non-réponse à cette question ne soit pas bloquante. La présentation n'a pas entraîné le rebond de la controverse entre ceux qui ne souhaitent pas introduire ces questions dans le recensement et ceux qui voudraient à l'inverse plus de questions sur l'origine des personnes. Fort d'une forme de consensus, l'Insee peut avancer et améliorer la connaissance sur ces deux sujets.

La commission a donné deux avis favorables à l'accès de la Drees à des sources administratives au titre de l'article 7bis sur l'orientation et le parcours des personnes handicapées et les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie, sujet qui pourrait constituer le thème central de la commission de décembre. Six avis d'opportunité favorables ont également été rendus sur des projets d'enquêtes statistiques, dont cinq renouvellements et une refonte d'enquête de Santé publique France qui passait pour la première fois en opportunité son enquête baromètre sur la santé de la population. La commission prépare désormais sa séance de décembre.

Jean-Christophe SCIBERRAS indique que la première réunion annuelle de la commission Emploi, qualification et revenus du travail s'est tenue le 12 mai. Après le balayage de l'activité de la statistique publique par les deux rapporteurs, Michel Villac, qui préside un groupe de travail transversal du Cnis sur la connaissance des discriminations, est venu présenter le lancement de cette démarche réimpulsée par la Défenseure des droits. Il est intéressant que chaque commission puisse exprimer ses attentes, qui sont fortes dans ce domaine.

Le thème central de la commission portait sur l'analyse de l'insertion professionnelle des populations défavorisées, avec des interventions successives pour dresser le panorama des sources. Pour étudier ces populations défavorisées, le choix s'est porté sur les jeunes, les personnes en lien avec l'immigration, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation de handicap, les personnes non diplômées, les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville et les seniors. Sur ces catégories, la Dares a

montré que les informations se révèlent nombreuses. La cellule Immigration de l'Insee a zoomé sur la question des origines dans la persistance des inégalités en matière d'emploi et de salaire. Le Céreq est intervenu sur la question des jeunes avec l'enquête Génération qui suit des cohortes dans la durée. Un utilisateur de la statistique publique, l'Union nationale des missions locales, a montré qu'il n'est pas toujours évident de faire en sorte que les productions de la statistique publique soient utilisées par les acteurs du domaine qui ont aussi parfois tendance à créer leurs propres outils de suivi. A cet égard, la commission a bien joué son rôle de lieu de rencontre entre producteurs et utilisateurs.

Des manques ont été identifiés dans la statistique publique s'agissant de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, en particulier la connaissance des personnes rencontrant des difficultés de logement, qu'il est plus difficile d'appréhender lorsqu'elles ne vivent pas dans des logements ordinaires. Dans son avis adopté à l'unanimité, la commission a exprimé sa satisfaction sur les informations produites dans ce domaine mais a insisté sur la nécessité de suivre la réinsertion professionnelle des seniors, compte tenu des problématiques actuelles d'allongement de l'espérance de vie et de la vie active. Enfin, sept demandes d'avis d'opportunité ont été formulées et acceptées.

Le secrétaire général adjoint, François GUILLAUMAT-TAILLIET signale que le président de la commission Entreprises et stratégie de marché, en mission aux Etats-Unis, a envoyé une note résumant l'activité de cette commission. A l'automne dernier, la commission a traité des statistiques structurelles d'entreprises, avec un focus sur les entreprises de taille intermédiaire, à la suite d'une demande forte de la DGE. Au printemps, elle a abordé à nouveau les statistiques de l'économie du numérique, quatre ans après le colloque du Cnis consacré à ce sujet, afin d'identifier les progrès réalisés et les efforts qu'il restait à consentir. Il apparaît toujours difficile d'appréhender le développement du commerce électronique. L'OCDE a présenté un panorama sur les pratiques en France et à l'étranger. Dans les deux dernières réunions de la commission, un point a été fait sur la révision en cours des nomenclatures d'activités internationales (CITI, NACE).

Nicolas PROKOVAS remarque que Santé publique France ne s'était jamais présentée devant le Cnis. Il faut saluer cette démarche et l'inciter à poursuivre dans cette voie.

Roxane SILBERMAN signale qu'elle est membre du groupe de concertation RESIL qui a évoqué le fait que les demandes d'accès à des sources administratives ne font l'objet que de très peu de discussion. Elle s'interroge sur les raisons de cette situation.

Françoise MAUREL reconnaît que depuis six ans qu'elle présente les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis dans toutes les commissions, elle a constaté que le sujet suscite très peu de réactions. Le cas échéant, les questions portent plus sur la diffusion que sur les finalités. Le dossier de demande d'accès se révèle très complet et les finalités sont assez clairement expliquées dans les fiches. Avec une source préexistante, la demande ne suscite pas les mêmes enjeux qu'une enquête nouvelle qui induit une charge de réponse, pose des questions de pertinence, etc.

Roxane SILBERMAN se demande si les commissions constituent le lieu adéquat pour les présenter.

Jean-Philippe VINQUANT estime que les commissions réunissent les bonnes parties prenantes pour rendre un avis sur ces dossiers très complets et étayés sur l'intérêt, l'opportunité et la proportionnalité de la demande. Très souvent, ces demandes servent des orientations inscrites dans le moyen terme et des besoins de connaissance qui ne sont pas satisfaits par des enquêtes. Ces avis sont contextualisés dans une politique globale d'amélioration de la connaissance.

Jean-Christophe SCIBERRAS partage cette position. Il s'interroge par ailleurs sur la démarche à tenir vis-à-vis d'enquêtes qui devraient passer en opportunité devant le Cnis, mais qui ne le font pas.

Françoise MAUREL souligne qu'il faudrait assurer un travail de veille très important. Pour l'instant, la présentation relève d'une démarche volontaire des producteurs. Dans le domaine de la santé, l'Autorité de la statistique publique a initié une démarche en ce sens. La présentation par Santé publique France du baromètre santé constitue la première illustration visible de ce travail.

Nicolas PROKOVAS estime qu'il s'agit d'une vraie question. La question se pose aussi des enquêtes qui sont passées au label et au Cnis et que les producteurs décident d'arrêter. Le Cnis devrait également en être informé.

V. ACTUALITÉS DU CNIS

Point d'information sur les groupes de travail

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique que trois groupes de travail sont en cours.

Le premier groupe, présidé par Mehdi SINÉ, concerne l'usage des produits phytosanitaires dans l'agriculture. Les discussions européennes progressent vers une obligation de transmission de données annuelles en 2028 dans le cadre du règlement SAIO. Ce groupe a pour but de se préparer à ces évolutions. Le groupe a poursuivi ses travaux et envisage de livrer un pré-rapport fin 2022 ou début 2023 reprenant les travaux déjà menés sur différentes facettes, que ce soit les aspects techniques, juridiques ou la valorisation. Il indiquera également la trame du test qu'il entend mener en 2023 auprès des éditeurs de logiciels volontaires afin de récupérer des données plutôt que mener des enquêtes coûteuses et périodiques. La FNSEA a manifesté son opposition à la réalisation de ce test, invoquant un article du Code de l'environnement qui s'impose au secret statistique lorsqu'il s'agit d'une information relative à des émissions de substances dans l'environnement. Pour appuyer sa position, la FNSEA s'appuie sur le risque auquel s'exposeraient les agriculteurs dans le cas où un tiers demanderait communication des données. Le Cnis a répondu qu'il prendrait des précautions particulières pour la réalisation de ce test (anonymisation des données, suppression dès la fin de l'opération, etc.). Le groupe a démarré un cycle d'échange avec les éditeurs de logiciels pour définir le protocole de transfert des données. Les informaticiens sont prêts pour mener ce test début 2023. Les discussions vont se poursuivre dans les prochains mois. La démarche a pour objectif de calculer des indicateurs de fréquence de traitement phytosanitaire à la parcelle et de travailler sur les pondérations avec le Département des méthodes statistiques de l'Insee. Le rapport final sera transmis au Cnis à l'issue du traitement des données du test, probablement mi-2023, les données étant ensuite détruites.

Le deuxième groupe de travail sur la mesure et l'observation des discriminations, présidé par Michel VILLAC, compte 35 personnes d'horizons très divers. Il a pour objectif d'examiner la manière dont le système statistique public est capable d'identifier les problématiques de discrimination et de les mesurer. Le Code pénal distingue 22 thématiques de discrimination et la réponse du SSP à ces 22 entrées est inégale. Des travaux sont menés sur les discriminations dans l'accès au marché du travail. Les informations sont en revanche moins nombreuses sur les discriminations dans l'accès au logement ou au crédit, les discriminations à l'école, etc. Le président considère que le groupe de travail n'aura pas achevé sa mission avant mi-2023. Après des questions de définition et de méthode de travail, une première expression des besoins sera complétée à l'automne prochain. Le groupe s'est accordé sur le plan du rapport et le déroulé des séances. Il poursuit l'objectif d'identifier les méthodes adaptées et pertinentes dans chaque champ d'observation, au besoin à la lumière des expériences menées à l'étranger, proposer des modules de questionnement dans les enquêtes pour poser les questions de la même façon et permettre des analyses transversales, examiner les contraintes législatives et réglementaires pour que les propositions puissent être suivies d'effet.

Le troisième groupe de concertation sur le projet de construction d'un répertoire statistique des individus et des logements (RESIL) est présidé par Jean-Marie Delarue, il compte 16 membres, des experts de la protection des données, des juristes, des sociologues, des journalistes, des élus, des syndicats, dont certains sont peu familiers de la statistique publique. Les deux premières réunions ont donc été consacrées à planter le décor, indiquer les usages de la statistique publique, préciser le cadre juridique et les questions qui se posent ou pourraient se poser à l'avenir. Les premières discussions ont permis d'avancer sur l'équilibre entre l'apport indéniable de ces appariements de données pour la connaissance et la sécurité/protection des données personnelles. Une série d'auditions va démarrer pour nourrir la réflexion du groupe. Le retour d'expérience de pays étrangers sera également pris en compte. La secrétaire générale du Cnis sera auditionnée prochainement.

Nicolas PROKOVAS demande si un rapport intermédiaire est prévu pour le groupe RESIL.

François GUILLAUMAT-TAILLIET répond que le groupe RESIL doit rendre son rapport final fin septembre. Il sera présenté en détail au Bureau d'octobre.

Examen du projet de mandat du groupe de travail sur la refonte de la Nomenclature d'activités française (NAF)

Sylvain MOREAU indique que depuis trois ans les échanges se sont multipliés au niveau international sur les évolutions des nomenclatures d'activités (CITI et NACE). La France a participé à ces réflexions de manière assez active. Le processus arrive à son terme. La NACE est validée depuis le mois dernier. Traditionnellement, cette nomenclature européenne est déclinée au niveau national dans la NAF. Lors de la

précédente révision, une commission gérait les évolutions de nomenclatures. Aujourd'hui, elle n'existe plus. Pour organiser la réflexion autour de la déclinaison de la nomenclature européenne dans la nomenclature nationale, il est proposé de mettre en place un groupe de travail d'une durée d'un an. La constitution de ce groupe, piloté par une personnalité indépendante, assistée de deux rapporteurs issus de l'Insee, permettra de mieux formaliser le dialogue avec tous les acteurs intéressés par le sujet, que ce soit les producteurs, les diffuseurs, les chercheurs. Ce groupe fera appel à des sous-groupes sectoriels qui formuleront des propositions instruites dans le groupe. A l'automne 2023, une proposition sera présentée au Bureau du Cnis sur la structuration de la nouvelle NAF. La question se pose quand même de l'opportunité de conserver une nomenclature française déclinant la nomenclature européenne. Il conviendra d'en discuter avec les acteurs. Il s'agira de déterminer les activités que la grille de lecture européenne ne permet pas de suivre de façon satisfaisante du fait de problématiques nationales.

Stéphane DAHMANI rappelle qu'une consultation avait été envoyée par le Cnis en mars pour inviter les secteurs d'activité à formaliser des observations sur l'évolution de la NACE. Il demande si une synthèse a été réalisée à partir de ces retours et souhaite savoir si un appel à candidatures sera envoyé pour participer au groupe de travail à venir. De nombreux secteurs expriment leur inquiétude auprès du Medef quant aux évolutions à venir de la nomenclature et aimeraient soumettre plusieurs observations à la statistique publique.

Sylvain MOREAU indique que lors des discussions autour de l'évolution de la NACE, des échanges informels ont été organisés. Aucune synthèse formelle n'a été rédigée à ce stade. Il en parlera avec les représentants de la DSE au sein de ce groupe. L'existence de ce groupe de travail fera l'objet d'une publicité très large et un appel sera lancé aux différents acteurs pour qu'ils contribuent aux réflexions. Lui-même reçoit une demande de création de postes NAF par semaine. Le groupe devra bien préciser l'utilité de la NAF et d'éventuels nouveaux postes.

Stéphane DAHMANI rappelle que, lors de la révision précédente, la demande portait moins sur la création de postes supplémentaires que sur la préservation de l'existant.

Delphine VESSILLIER confirme qu'il est important de préserver l'existant. La CPME est très intéressée par ce groupe de travail et espère qu'il permettra de créer une NAF bien imbriquée dans la NACE, dont certaines évolutions rendent assez perplexes, en particulier sur la descente des plateformes d'intermédiation au niveau de chaque secteur. Elle rappelle également que les changements de code NAF ont des implications très importantes pour les entreprises.

Nicolas PROKOVAS s'enquiert de la date d'entrée en vigueur prévisible de la nouvelle NAF.

Sylvain MOREAU répond qu'elle doit entrer en vigueur en 2025. Un calendrier de mise en œuvre au niveau des différentes statistiques a été établi. Une mission est par ailleurs en cours au sein de l'Insee pour appréhender l'imbrication des changements dans les différentes opérations statistiques et autres productions, notamment la comptabilité nationale.

Gilles POUZIN, représentant de la CFTC, signale que lorsqu'il a créé une société d'édition de service de presse en ligne, il a découvert qu'il existait un code NAF pour les entreprises de presse en ligne. Or l'Insee lui a attribué un code NAF d'agence de presse. Ces nomenclatures s'avèrent très utiles, mais la question peut se poser de l'attribution des codes qui diffère parfois des déclarations des entrepreneurs eux-mêmes.

Sylvain MOREAU rappelle que l'attribution du code APE répond à des règles liées notamment à la répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités. Des erreurs peuvent néanmoins se produire. La réflexion menée actuellement porte sur les codes NAF eux-mêmes. Il propose de poursuivre cet échange hors séance.

Retour sur le colloque sur les panels et cohortes et préparation du colloque sur l'économie verte

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique que le colloque sur les panels et cohortes, reporté deux fois, a enfin pu se tenir le 18 mai en présentiel à Bercy. La vidéo est accessible sur le site du Cnis. Les sessions thématiques ont porté sur la justice, les entreprises, l'éducation, et la santé, autant d'occasions d'illustrer la diversité des panels de la statistique publique dans un panorama assez complet. Ce colloque a permis de souligner la difficulté de définir des unités d'analyse longitudinale, tant du côté des entreprises que des ménages, du fait des évolutions dans le temps. Cet événement a été l'occasion de dialoguer avec les chercheurs, utilisateurs de ces données qui permettent de reconstituer des parcours et d'analyser les transmissions, mais aussi avec les épidémiologistes qui mènent de nombreuses cohortes où la mise en évidence de la causalité prime sur la représentativité des populations suivies. Les interventions et échanges ont souligné que les panels demandent souvent une coordination de nombreux acteurs pour leur mise en

place et qu'une telle coordination est nécessaire pour garantir une certaine efficacité et créer des synergies et collaborations entre statistique publique et chercheurs autour de ces dispositifs souvent coûteux à mettre en place et à maintenir dans la durée.

Lors de l'assemblée plénière, un projet de colloque sur l'économie verte ou la transition écologique avait été évoqué. Ce projet est en cours de construction. De nombreux contacts ont déjà été pris. Le programme pourrait être proposé au prochain Bureau pour une tenue du colloque en mars 2023. Il invite les membres du Bureau à exprimer leurs souhaits ou leurs observations sur le sujet.

Chroniques du Cnis parues ou à paraître

François GUILLAUMAT-TAILLIET signale par ailleurs que deux nouvelles *Chroniques* sont parues récemment. Le numéro 28 « *Vers un carroyage des données du recensement* » fait le point sur les conditions préalables à réunir pour garantir la fiabilité des estimations produites et le respect de la confidentialité. Le numéro 29 « *Les avancées dans la mesure statistique du travail dissimulé, 5 ans après le rapport du GT du Cnis* » montre qu'une approche coordonnée des acteurs permet désormais de mettre à la disposition du public une mesure du travail dissimulé toujours plus robuste et précise, avec des progrès notables sur le champ des indépendants et des particuliers employeurs.

Dans les prochains jours paraîtra le n° 30 des *Chroniques* intitulé « *La concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques en région : le rôle de l'Insee* ». Les contextes sont variés dans les régions. La mise en place de structures de concertation n'est pas toujours aisée et pas forcément durable. Comme évoqué lors de la session d'automne 2021 de la commission Territoires, les CESER, conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, peuvent être des partenaires légitimes de la concertation statistique en région et émettre des avis là où les DR de l'Insee sont chargées d'observer, de dresser des constats et de mesurer les phénomènes à l'œuvre.

Points divers

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique qu'une discussion s'est instaurée avec la Drees pour mieux comprendre les besoins exprimés notamment par la CGT lors de la dernière assemblée plénière. La CGT a évoqué l'épidémie de cancers professionnels qui frappe plus durement les milieux défavorisés et a fait part de l'urgence de travailler sur les poly-expositions à ces substances, un domaine encore peu développé dans la recherche en France. Elle appelle de ses vœux une meilleure coordination entre les producteurs de statistiques et d'études en santé. La Drees a pointé les décisions récentes allant dans le même sens, notamment la refonte de la chaîne des causes de décès, la cartographie des productions sanitaires et sociales réalisée par les inspections, le rôle de coordination de la Drees qui, par ailleurs, est administrateur des données et des codes sources (AMDAC) dans le secteur de la santé et pourra intervenir à ce titre. Enfin, la démarche statistique publique de l'ASP a été citée, tout en pointant que ce qui relève du suivi réglementaire associé à des droits sociaux n'est pas à la portée de la statistique publique, mais plutôt de la politique publique. La Drees a signalé que des études prometteuses sur le sujet seraient rendues possibles par l'EDP Santé et les perspectives d'appariement de la DSN et du système national des données de santé (SNDS). Le SG Cnis a fait observer que faire intervenir les bons acteurs autour de la table constituerait un préalable pour que ce travail soit suivi d'effet.

Enfin, François GUILLAUMAT-TAILLIET rappelle que les projets d'appariements utilisant le code statistique non signifiant (CSNS) sont désormais signalés dans les programmes de travail envoyés au Cnis par chaque organisme en début d'année. En 2022, de nombreuses opérations sont annoncées par la Drees. Deux projets sont portés par le SDES, un par la Dares et le SIES sur INSERJEUNES dans l'enseignement supérieur, et un par le SIES qui prévoit un appariement Sise-DSN pour étudier la trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur.

Patrice DURAN se félicite du succès des deux colloques sur les appariements et les cohortes et panels, qui ont montré l'intérêt des chercheurs et même d'un public plus large. La pandémie a renforcé le besoin de recourir à des statistiques précises et pertinentes. Cette situation renvoie à des questions de nature théorique, méthodologique et technique, mais aussi à des questions d'action collective. Les problèmes d'interaction entre les acteurs constituent un point fondamental. Les appariements soulèvent de fait des enjeux de coordination importants. Aujourd'hui plus qu'avant, on a également pris conscience de la difficulté pour les collectivités territoriales d'avancer sur cette question de la statistique, qui est décisive pour elles. Certains échecs récents montrent bien la difficulté de développer les logiques d'évaluation des politiques publiques au niveau territorial dès lors qu'on ne dispose pas de données précises, cette question de l'évaluation renvoie ici très directement à la connaissance des territoires.

Gilles POUZIN propose d'effectuer un point sur la commission du Système financier et financement de l'économie qui a abordé deux sujets principaux. La commission a tout d'abord essayé de définir la notion de fintech et de décompter ces sociétés. Les fintechs renvoient à un concept de technologie financière et soulèvent différents enjeux, car ce classement permet d'accéder à des subventions. De nombreux acteurs apparus dans le domaine des finances en ligne au début des années 2000 voient d'un mauvais œil la concurrence de ces startups qui, avec 3-6 mois d'existence, bénéficient d'un meilleur traitement que des sociétés qui prétendent faire la même chose depuis 20 ans.

La commission a ensuite abordé le sujet de la finance de marché et le genre. La présentation d'Elyès Jouini, de l'Université Paris Dauphine, montrait une sous-représentation des femmes dans les métiers financiers, inférieure à leur représentation dans les formations financières. Il ressort de différentes études que les femmes traders ont des rendements significativement plus élevés que les hommes, tout comme les gérantes de fonds d'investissement. Dans les entreprises, les femmes ont tendance à être meilleures gestionnaires, avec moins de sur-confiance en termes de décisions d'investissement. D'une façon générale, ces études soulignent l'impact positif d'une plus grande diversité à tous les niveaux de l'entreprise, notamment dans la gouvernance. Les femmes seraient plus averses au risque, et auraient moins confiance en elles, ce qui pourrait les faire passer à côté d'opportunités, mais aussi de risques de perte. Ainsi, les femmes n'ont pas plus peur des risques, mais les analysent mieux que les hommes. Elles réalisent un traitement plus complet des informations disponibles que les hommes et effectuent moins de transactions, ce qui donne de meilleurs résultats. Les femmes sont d'ailleurs moins victimes d'arnaques financières, ce qui peut être lié à cette culture.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 30.